

(1)

(N° 43.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1875.

CONTINGENT DE L'ARMÉE POUR 1876 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (*), PAR M. NOTHOMB.

MESSIEURS,

En exécution de la loi d'organisation militaire, le projet de loi qui vous est soumis fixe à cent mille hommes la force de l'armée pour l'année 1876, et à douze mille le contingent des hommes, qui, sur la levée de miliciens de cette année, seront mis à la disposition du Département de la Guerre.

Ces propositions, conformes à la loi existante, n'ont en elles-mêmes donné lieu à aucune objection; toutes les sections les ont adoptées et la section centrale, à l'unanimité, vous en propose également l'adoption.

Le Rapporteur,
ALP. NOTHOMB.

Le Président,
THIBAUT.

(1) Projet de loi, n° 27.

(*) La section centrale, présidée par M. THIBAUT, était composée de MM. VANDEN STEEN, TUONISSEN, PETY DE THOZÉE, T'SERSTEVENS, NOTHOMB et DE LEHAYE.
